

La vignette routière et le revirement des Pays-Bas sur ce dossier

23 novembre 2010 | Question orale de M. Dimitri FOURNY à M. le Ministre-Président Rudy DEMOTTE

Monsieur le Ministre-Président,

En 2008, dans le cadre d'une visite de Kris Peeters à l'Elysette, vous rappeliez qu'un compromis sur la vignette se dégageait en ces termes :

- d'une part, « engranger une redevance au kilomètre pour les poids lourds, si possible dans un cadre large, commun avec les Pays-Bas mais aussi la France » ;
- d'autre part, « négocier, concomitamment une redevance forfaitaire commune aux trois Régions pour les véhicules particuliers en veillant à ce qu'il s'agisse d'une mesure fiscalement neutre pour les usagers wallons ». Le dossier n'aboutit pas.

Les Pays-Bas, se basant notamment sur le modèle allemand, étaient résolument partisans d'une taxe intelligente pour les véhicules lourds et de la mise en place d'un projet expérimental pour les véhicules légers. Leur position de l'époque a en quelque sorte « torpillé » le projet initial de vignette routière en Belgique.

Lors d'une réunion du Parlement du Benelux le 1er octobre dernier, les Pays-Bas annoncent un revirement de leur position : ils ne souhaitent plus appliquer le système de taxation au kilomètre parcouru, évoquant d'une part la complexité du mécanisme et d'autre part son coût. Aussi, ils envisagent d'opérer un glissement des coûts fixes vers les coûts variables en augmentant les accises sur les carburants.

J'entends, par voie de presse, que les Ministres-Président des trois Régions - wallonne, bruxelloise et flamande- sont décidés à arrêter des modalités communes sur la vignette routière pour obtenir, d'ici la fin de l'année, un accord de coopération entre les trois Régions. Deux volets distincts sont évoqués :

- un consensus semble se dégager sur une taxation au kilomètre d'ici 2013 pour les poids lourds ;
- une solution doit encore être trouvée pour les véhicules légers, la position wallonne étant de préconiser une vignette à la durée (annuelle pour les résidents, de courte durée pour les étrangers).

Je souhaiterais vous interroger sur les questions suivantes :

- Quel est exactement le timing de cette réforme? Envisagez-vous conclure un accord de coopération entre Régions d'ici la fin de l'année comme l'annonce la presse ?
- La concertation avec les Pays-Bas est-elle définitivement rompue ? L'option retenue est une position commune aux trois Régions belges sans aucune concertation avec les Pays du Benelux ? En d'autres termes, me confirmez-vous que la volonté des trois Régions est d'enfin trouver une solution dans ce dossier, et ce, quelle que soit la position des Pays-Bas?
Je vous remercie.

Réponse à la question :

Effectivement, Messieurs les députés, le dossier de ce qu'on appelle usuellement la « vignette autoroutière » semble aujourd'hui en bonne voie.

Comme quoi les bonnes idées finissent toujours par trouver leur chemin.

On se souvient que le Ministre Daerden, alors en charge du budget et des routes, avait lancé le concept...

Manifestant, d'emblée, la volonté de concerter celui-ci avec nos partenaires les plus directs.

Cette volonté de concertation fut longtemps à la fois la force et la faiblesse de ce projet.

Parce que, d'une part, l'efficacité et la simplicité incitaient à viser l'assiette la plus large possible...

Mais d'autre part, au plus on accroît le nombre de partenaires, au plus on multiplie les risques de paralysie.

Vous connaissez l'historique et les rebondissements.

Initialement, la volonté était de mettre en œuvre le système sur une base belge, à l'échelle des trois Régions.

Les premiers contacts en ce sens ne purent être menés à bien, la Flandre s'étant retirée du projet souhaitant envisager la démarche néerlandaise.

Après une période de réflexion sur ce schéma, les Pays-Bas ont changé leur fusil d'épaule.

Et c'est la Flandre, elle-même, qui s'est montrée demanderesse d'une solution belge.

C'est un retour à notre idée de départ.

Effectivement, Monsieur Fourny, dans la théorie, elle aurait pu être élargie à des pays voisins.

Juridiquement, elle aurait pu, aussi, à l'inverse, être mise en œuvre au niveau de la seule Wallonie.

Nous avons d'ailleurs évoqué cette possibilité, pour pousser le mouvement.

Finalement, c'est un système à l'échelle de l'Etat qui se profile, ce qui est d'ailleurs la pratique usuelle en Europe. Avec la différence toutefois que, chez nous, il ne s'agira pas d'un système national ou même fédéral mais bien d'un système tri-régional.

Ce qui n'imposera aucune difficulté aux usagers, qu'ils soient de nos régions ou d'autres pays.

Cette base tri-régionale explique, au passage, le fait que ce soit moi que vous interrogiez sur ce thème...

Suite à la médiatisation faite au sortir d'une réunion inter-ministre-présidentielle intra-belge.

Je tiens à rendre à César ce qui est à César. La mise en œuvre de ce dossier revient au Ministre du Budget, André Antoine, qui n'a cessé de nourrir cette réflexion, inscrite d'ailleurs dans la DPR.

Sur le fond, je demeurerai encore au niveau des principes

Effectivement, nous nous orientons vers un système mixte, visant :

- D'une part les poids lourds, sur une base kilométrique, dont les modalités restent à définir. Le principe de ce dispositif est de faire payer les utilisateurs, qui sont des professionnels de la route, en fonction du nombre de kilomètres qu'ils parcourent sur notre réseau à grand gabarit. Le prix unitaire au kilomètre parcouru peut être modulé en fonction des caractéristiques environnementales du véhicule, de la zone qu'il traverse ou encore du moment de la journée ou il circule.
- Et d'autres part, les véhicules légers, concernés par le concept de « vignette » que vous évoquez. Ce système est comparable, au système suisse ou autrichien, où l'utilisateur s'acquitte d'un droit d'usage de la voirie pour une durée déterminée et ce, indépendamment de la distance qu'il parcourt sur le réseau.

La question centrale de cette opération est sans doute pourquoi cette taxe ou redevance ?

Une lapalissade me ferait dire : pour faire rentrer de l'argent dans les caisses wallonnes. Je pense que c'est un peu réducteur...

Même si c'est un objectif que nous poursuivons, il convient également de mettre en avant des questions de mobilité, d'environnement, de report modal...

Le produit du péage doit bénéficier à l'ensemble du système de transport pour améliorer la qualité de nos réseaux, dans une vision multimodale.

Par ailleurs, la volonté est de faire contribuer au financement de l'entretien des routes wallonnes, l'ensemble de leurs utilisateurs. Ce n'est pas le cas actuellement.

Aujourd'hui, si l'on excepte la petite contribution des poids lourds étrangers via l'Eurovignette, seuls les Wallons paient pour les routes de Wallonie, via leurs impôts.

L'objectif de ce double système est de faire qu'à l'avenir, tous les utilisateurs, y compris donc les étrangers, participent au financement.

C'est déjà le cas dans de nombreux pays européens.

Nous payons pour emprunter les autoroutes françaises, italiennes ou espagnoles.

Nos poids lourds paient également pour utiliser les routes allemandes.

Notre initiative vise un simple principe d'équité et de bonne gestion.

Le réseau en bénéficiera par des moyens accrus et donc, aussi, l'ensemble des utilisateurs qui verront sa qualité renforcée.

Alors vous m'interrogez sur les implications pour le contribuable wallon.

C'est évidemment la question que chacun se pose. Je serai clair.

Vous savez qu'il ne peut être question, au sein de l'Union européenne, d'introduire une distinction entre nationaux et autres ressortissants européens.

Ceci étant, il n'est pas question, non plus, pour nous, de faire payer deux fois les Wallons pour leurs routes : par la vignette et par l'impôt.

Je vous confirme : l'objectif de la réforme de la fiscalité automobile n'est pas d'augmenter la pression fiscale pesant sur nos contribuables.

Vous évoquiez l'intérêt d'un système unique concerté à l'échelle des trois Régions, il se traduit aussi à ce niveau, dans une logique de réciprocité.

La vignette pour véhicule léger vaudra pour toute les Régions.

Celle achetée en Wallonie permettra de rouler sans surtaxe sur les réseaux flamands et Bruxellois, et inversement.

Concernant le calendrier, cet accord entre la Wallonie, la Flandre et Bruxelles permettra de tirer parti des études déjà réalisées dans les différents régions.

L'ambition est de conclure un accord de coopération aux alentours de la fin de l'année...

Ce qui permettra un lacement du système au plus tôt en 2013.

Car effectivement, il reste à déterminer les modalités pratiques mais également techniques de mise en œuvre de ce double système...

Et à assurer son opérationnalisation sur le terrain.

Nous savions tous que celle-ci prendrait du temps.

C'était une raison supplémentaire pour commencer sans plus de délai.

L'échange avec Kris Peeters et Charles Picqué aura, je pense, permis de franchir une étape déterminante...

Par un accord de principe que le Gouvernement va maintenant veiller à formaliser.

